



Informations Le Moutoux

1. Le mot du maire

Les élections nationales ont reconduit le Président de la République et nous ont donné un nouveau Gouvernement. Au plan local, Madame Marie-Christine Dalloz reste la Députée de notre circonscription. Nous avons passé un mois de juillet et début août avec une canicule non connue jusqu'à présent. Les plaisirs aquatiques ont été appréciés.

Ce bulletin recense les activités marquantes du dernier trimestre et rappelle les diverses consignes suite à la situation météorologique caractérisée par un risque « incendie » élevé pour le département et notre commune.

2. Les manifestations

21. Départ de M Clément MALIN, agent forestier territorial



Le 6 mai 2022, le conseil municipal a tenu à marquer le départ de M Clément MALIN, agent forestier territorial, qui va rejoindre sa nouvelle affectation à AMBÉRIEU. Il aura servi dans le Jura pendant 4 années et la commune la remercié de sa très bonne gestion des parcelles forestières communales et de ses conseils avisés. La photo rapporte ce moment convivial. M Vincent DELAHAYE le remplace pendant un an

22. Fête des mères



Dimanche 29 mai 2022 midi, le conseil municipal a organisé la traditionnelle fête des mères qui a rassemblé plus de trente personnes malgré les craintes légitimes suite à 2 années de Covid. Cette année, les mamans ont reçu une rose.

23. Fin des travaux mairie et fontaine

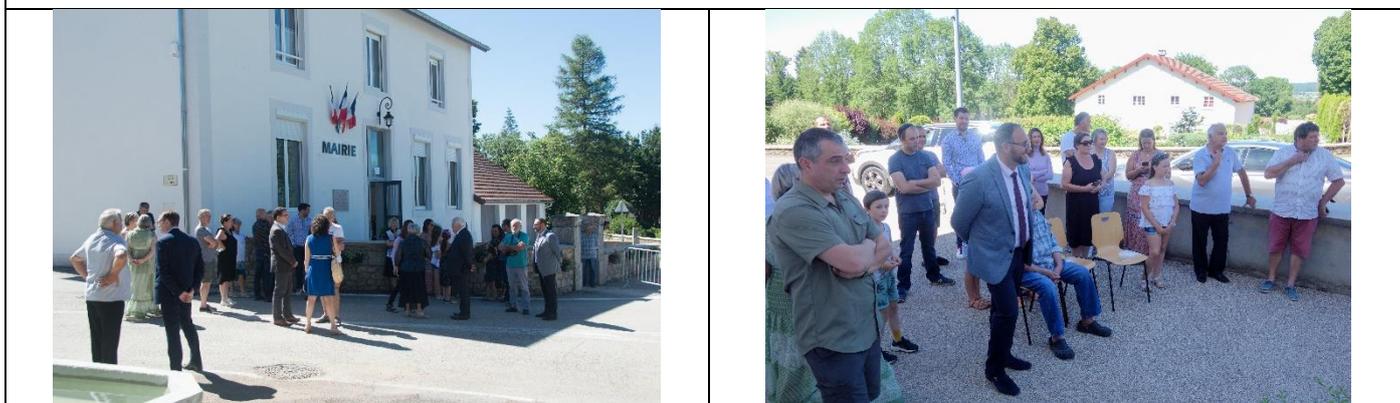
A l'occasion de la fin des travaux de réfection de la mairie et de la fontaine, le conseil municipal a organisé une manifestation samedi 2 juillet 2022 afin de remercier les institutions ayant largement subventionné les travaux.

Après l'accueil des autorités M David PHILOT préfet du Jura, Mme Marie-Christine DALLOZ, député de notre circonscription et M Clément PERNOT, président du conseil départemental et de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et les discours, le ruban tricolore permettant d'accéder à la mairie a été coupé. Après la visite du rez de chaussée de la mairie, les autorités se sont rendues à la fontaine où il a été procédé à sa mise en eau. Un vin d'honneur a été servi à l'issue de la cérémonie dans la propriété de M et Mme WHELAN aimablement mis à la disposition de la mairie. La population et les autorités ont pu ainsi passer un très bon moment convivial dans un cadre verdoyant à côté de la fontaine qui nous a fait entendre ses bruits agréables d'écoulement d'eau.

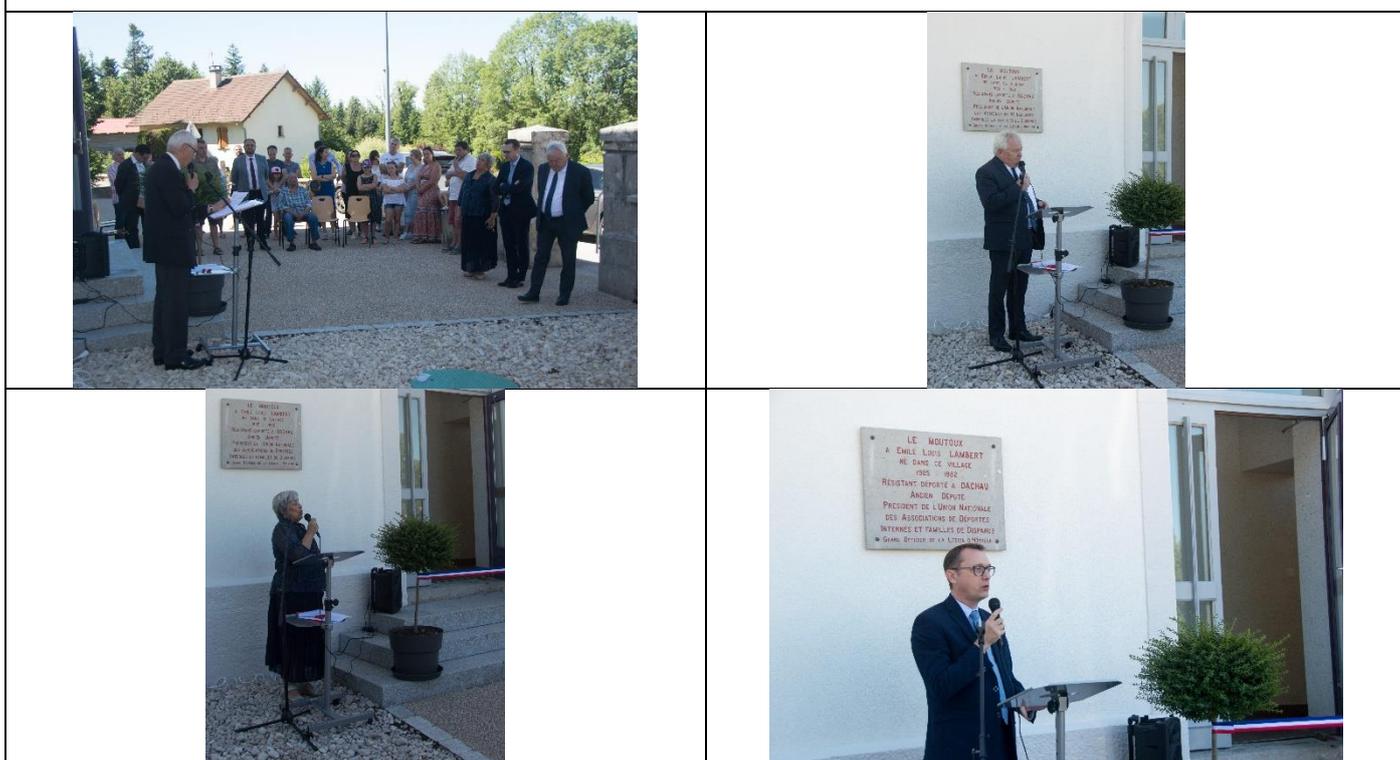
La mairie présente à présent un bel aspect et la fontaine donne de la vie au village grâce à l'écoulement de l'eau en circuit fermé.

Figurent ci-après des photos des moments clefs de la manifestation.

Avant la Cérémonie



Les Discours



La Mairie



La Fontaine



Le Vin d'Honneur



3. Travaux du Plan de Relance

Avec un budget annuel de 80 000 €, le conseil municipal a pu réaliser en 2 années des travaux largement subventionnés (75 %) dans le cadre du Plan de Relance.

Ainsi ont été réalisés les réfections de la mairie (façade, appartement du premier étage et pièces du rez de chaussée), de la fontaine et sa mise en eau, de la croix de mission le terrain de boules, de la liaison douce entre Saint Germain en Montagne et Le Latet, le tout pour 80 000 € HT. La préfecture, le département et la communauté de communes ont versé à la commune chacun 25 % soit 20 000 €, la charge de la commune a donc été de 20 000 €. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'emprunter grâce à une gestion rigoureuse et prévisionnelle des disponibilités financières de la commune.

Prochainement, le conseil municipal va étudier la mise en place de pavés autour de la fontaine et l'aménagement du site et de l'accès au Four des Canadiens.

4. Arrêtés préfectoraux

Compte tenu des conditions météorologiques et du risque « incendie », le préfet du Jura a pris les arrêtés suivants :

- restriction d'utilisation de l'eau jusqu'au ???; interdiction d'arrosage entre 9h et 20h.
- interdiction de l'usage du feu (feux, feux d'artifices, pétards, barbecue, etc...) jusqu'au 30 septembre.
- Interdiction d'aller en forêt sauf pour les professionnels jusqu'au 30 août.

Ces mesures contraignantes sont à respecter afin de préserver la ressource en eau et de prévenir tout départ d'incendie.

5. Animaux

Il est agréable de posséder des animaux mais le principe de **RESPONSABILITÉ** doit évidemment s'appliquer à tout propriétaire. Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique en particulier sur la D 251 afin de ne pas occasionner des accidents car, dans ce cas, le propriétaire sera responsable. De plus, il est rappelé que la divagation d'animaux constitue une infraction.

Enfin, dans le cadre du « BIEN VIVRE ENSEMBLE », il convient de ne pas nuire à son voisinage en laissant les chiens aboyer trop longtemps surtout de nuit.

6. Urbanisme

Il est rappelé que tout projet d'aménagement ou de construction doit faire l'objet d'une demande en mairie. Il en est de même pour toute utilisation de partie communale.

7. Nettoyons la Nature

La prochaine opération « Nettoyons la Nature » aura lieu samedi 24 septembre de 10 à 12h. Venez nombreux pour vous être acteur du cadre de vie de notre commune.

8. Les poteaux



Durant le premier semestre, deux poteaux ont été détruits, le candélabre situé au centre du village et un poteau téléphonique longeant la D 251 en direction de Saint Germain en Montagne.

Un premier véhicule dérapant un matin sur le verglas a détruit le candélabre. Il est à souligner le comportement citoyen du conducteur qui s'est fait très rapidement connaître ce qui a permis un remplacement de ce candélabre à la charge de l'assurance.

Un second véhicule a percuté durant une soirée le poteau téléphonique et l'a emporté. Le conducteur n'a pas eu le même comportement citoyen que le premier car il a disparu et ne s'est pas fait connaître. L'opérateur Orange a remplacé le poteau téléphonique.